

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 NOVEMBRE 2016

NOMBRE DE : -membres en exercice 15

-présents 10

-votants 12

L'an deux mil seize, le 10 novembre à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune d'Eulmont, étant réuni sous la présidence de Monsieur Claude THOMAS, au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale faite le 3 novembre 2016.

Étaient Présents : Madame Danièle CAQUARD, Messieurs David GARDELLI, Jérôme GUICHARD, Alain GEOFFROY, Mesdames Sylvie HENNE, Agnès KLINGELSCHMITT, Fanny ROBILLOT, Messieurs Claude THOMAS, Hervé VALANTIN, Hervé VOIDEY.

Étaient absents : Monsieur Gérard FALCONNET donne son pouvoir à Monsieur David GARDELLI, Madame Nathalie HURSTEL, Madame Delphine LALIN donne son pouvoir à Madame Danièle CAQUARD, Messieurs Serge MARCHAL, Bernard RAPENNE.

Monsieur Hervé VALANTIN a été élu secrétaire de séance.

20161110/001 - Subvention classe découverte

Monsieur le Maire indique que les enfants en CM (34 élèves) de l'école des Vignottes vont partir en classe de mer, à ASNELLES (dans le Calvados) au printemps 2017.

Le budget par enfant s'élève à 368 €.

Monsieur le Maire propose que :

- la commune participe à hauteur de 50 € par enfant (soit 1700 € si tous les enfants partent),
- le CCAS délibère sur une aide éventuelle en fonction du quotient familial.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix pour et 2 abstentions (Messieurs Hervé VALANTIN et Hervé VOIDEY), accepte la proposition de Monsieur le Maire dans les conditions détaillées ci-dessus.

20161110/002 - Affouages

Monsieur David GARDELLI informe le Conseil Municipal que les arbres destinés aux affouages vont être cubés prochainement. Le bois de chauffage sera disponible dans les parcelles 9 et 11.

Monsieur le Maire propose de maintenir le tarif pratiqué l'année dernière, à savoir 10 € / stère.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient le prix du stère à 10 €.

20161110/003 - Contrat Madame Lebras

Le contrat de Madame Christiane LEBRAS qui assure la distribution des bulletins municipaux est arrivé à échéance le 21 octobre 2016.

Monsieur le Maire propose de renouveler son contrat de travail.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à établir un nouveau contrat de travail à Madame Christiane LEBRAS, à compter du 22 octobre 2016 pour une durée d'un an. Madame LEBRAS sera rémunérée sur la base de l'échelon 1 du grade d'adjoint technique 2^{ème} classe, augmentée des indemnités y afférent et en fonction du nombre d'heures mensuelles qu'elle aura effectuées.

20161110/004 - Renouvellement CUI

Monsieur le Maire rappelle que Madame Joëlle HURAUX a été embauchée le 1^{er} décembre 2015 dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi » pour une durée initiale d'un an, 20 heures par semaine.

Le contrat arrive donc à échéance le 30 novembre 2016. La commune a la possibilité de le renouveler pour une durée d'un an et dans les mêmes conditions que le premier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer un nouveau contrat de 1 an avec Madame Joëlle HURAUX.

20161110/005 - Demande de subvention Conseil Départemental

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du projet de rénovation de l'éclairage public de l'ensemble du village, la commune a la possibilité de demander une subvention auprès du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle.

Les premiers devis estiment le coût de ces travaux à 87 822 € HT.

Monsieur le Maire propose donc de solliciter, en vue de la réalisation de ces travaux, une subvention de 35 129 € auprès du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire une demande de subvention de 35 129 € auprès du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle.

20161110/006 - Demande de subvention auprès de Monsieur le Sénateur Philippe NACHBAR

Afin d'équiper l'école des Vignottes de tableaux blancs interactifs, Monsieur le Maire explique qu'une demande de subvention a été déposée auprès de Monsieur Philippe NACHBAR, sénateur.

Pour cet achat, estimé à un montant de 6 779.08 € HT, la commune sollicite une subvention de 3 389.54 € auprès de Monsieur Philippe NACHBAR, sénateur, au titre des fonds parlementaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire une demande de subvention de 3 389.54 € auprès de Monsieur le Sénateur Philippe NACHBAR au titre des fonds parlementaires.

20161110/007 - Admission en non-valeur de taxes d'urbanisme

En application des dispositions du décret n° 98-1239 du 29 décembre 1998 relatif à l'admission en non-valeur des taxes d'urbanisme, la Direction Générale des Finances Publiques sollicite l'avis de la municipalité sur les dossiers de permis de construire obtenus par Monsieur JAVIER Manuel, et pour un montant total de 8126 €.

La Direction Générale des Finances Publiques indique que cette somme est irrécouvrable malgré la mise en œuvre de l'ensemble des procédures, toutes s'étant avérées infructueuses.

Le Trésorier Payeur Général, pour pouvoir prononcer l'admission en non-valeur de ces éléments doit recueillir l'avis conforme de l'assemblée délibérante de la collectivité.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, au vu de ces éléments, d'accepter l'admission en non-valeur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour, 2 abstentions (Messieurs Jérôme GUICHARD et Hervé VOIDEY) et 1 voix contre (Monsieur Alain GEOFFROY),

- *décide d'admettre en non-valeur le produit de la taxe d'urbanisme mentionnée ci-dessus pour un montant total de 8126 €,*
- *autorise Monsieur le Maire à notifier cette décision au Directeur Départemental des Finances Publiques.*

20161110/008 - Décision modificative

A la demande de la trésorerie, et afin d'amortir des subventions versées enregistrées sur les comptes 204..., il convient de prendre les décisions modificatives suivantes :

- Chapitre 042 - compte 6811 : 1016 € et chapitre 040 - compte 2804182 : 1016 €
- Chapitre 042 - compte 6811 : 674.31 € et chapitre 040 - compte 2804422 : 674.31 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les décisions modificatives comme détaillé ci-dessus.